

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/088/DDCV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, relative à la mise en oeuvre de la deuxième période triennale de travaux de mise en accessibilité des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Marseille.

19-34489-DGUP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Par délibération n°16/0515/DDCV du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé une première phase triennale de travaux pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P) de la Ville de Marseille, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 12 000 000 d'Euros.

Au cours du dernier trimestre 2016, la Ville de Marseille, en application des dispositions prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014, a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour l'ensemble de ses E.R.P. et I.O.P.

Cet Ad'AP a été validé par délibération du Conseil Municipal n°16/0952/DDCV du 5 décembre 2016.

Déposée fin décembre 2016 auprès des services de l'État, la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Marseille a été accordée par arrêté préfectoral n°ADAP 01305517A0002 du 25 janvier 2017.

L'Ad'AP de la Ville de Marseille comporte trois périodes de trois ans.

Ainsi, au cours de la première période triennale, 2017, 2018 et 2019, s'agissant des Parcs et Jardins de la Ville (Installations Ouvertes au Public) ce sont 28 sites qui, après études préalables, ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées pour un montant de 1,9 millions d'Euros.

Il s'agit aujourd'hui d'engager la deuxième période triennale de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Installations Ouvertes au Public de la Ville de Marseille qui concernera les années 2020, 2021 et 2022.

Au cours de cette deuxième période, 73 sites seront mis en accessibilité, dont 11 sites sur notre secteur. La liste des sites concernés, sous réserve des vérifications techniques de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires, est jointe en annexe du présent rapport.

La mise en accessibilité répondra aux exigences de la réglementation relative à la prise en compte de tous les types de handicaps : moteur, visuel, auditif, mental et psychologique.

Afin de pouvoir engager et régler les dépenses correspondantes aux études et à la réalisation de ces travaux, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme pour la mise en œuvre de cette opération pour un montant de 6 700 000 Euros.

Par ailleurs, la Ville envisage de solliciter l'aide financière de partenaires et d'organismes susceptibles de financer cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°16/0952/DDCV DU 5 DECEMBRE 2016
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième période triennale de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour les années 2020, 2021 et 2022, est approuvée la liste des Installations Ouvertes au Public qui seront mises en accessibilité, sous réserve des vérifications techniques de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Gestion Urbaine de Proximité année 2019 à hauteur de 6 700 000 Euros correspondant à la deuxième période triennale d'études et de travaux pour la mise en accessibilité des Installations Ouvertes au Public de la Ville de Marseille.
- ARTICLE 3** Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2020 et suivants de la Ville de Marseille.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions auprès de partenaires et d'organismes susceptibles de financer cette opération à les accepter et à signer tous les documents y afférents.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019